



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC EST donné par madame la directrice générale, greffière-trésorière Me Josée Vendette:

QUE les Règlements suivants ont été adoptés lors de la séance du 17 avril 2023, à savoir :

- Règlement numéro 23-567 portant sur la démolition des bâtiments,
- Règlement numéro 23-569 relatif aux modalités de publication des avis publics ;
- Règlement numéro 23-570 établissant une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau ou sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 18 avril 2023.

Me Josée Vendette
Directrice générale, greffière-trésorière
M.A.P. Gestion municipale